

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : mboulay-stansteadcollege-com

<https://www.cadre21.org/membres/80b0b3f21d412e0e44ce3692>

Date d'obtention : 2024-11-05 16:31:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'intervenant ne doit pas voir les images/contenu intime

L'intervenant doit confisquer le matériel électronique qu'il soupçonne de contenir des images ou contenu intime

Contacter le service de police immédiatement si soupçonne acte malveillant

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

meilleures interventions et meilleur partenariat avec mon service de police.
mes interactions seront plus uniformes et standardisées.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

rester bienveillant et soucieux de la vulnérabilité de victimes.
définition des termes plus claires : violence sexuelle, sextage, acte malveillant, acte criminel, production/distribution